Fiche de Données de Sécurité

Número de Révision: 007.3

Date de sortie: 10/27/2025

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	**LOCTITE SI 596 RD known as LOCTITE® SUPERFLEX® RED HIGH T**	**Numéro IDH:**	234607
Type de produit/utilisation recommandée:	Colle	**numéro d'item**	59691
Restriction d'utilisation:	Non identifié	**Région:**	Canada

Raison sociale:
Henkel Canada Corporation
Meadowpine Boulevard 2515
Mississauga, Ontario L5N 6C3

Votre contact:
Téléphone: +1 (905) 814-6511
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:
MÉDECIN : Centre Anti-Poison
1-877-671-4608 (appel à frais virés)
ou 1-303-592-1711
TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300
1-703-527-3887(appel à frais virés)
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:
MÉDECIN : Centre Anti-Poison
1-877-671-4608 (appel à frais virés)
ou 1-303-592-1711
TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300
1-703-527-3887(appel à frais virés)
Internet: www.henkelna.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE	
ATTENTION:	H315 - PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE. H319 - PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
IRRITATION CUTANEE	2
IRRITATION DES YEUX	2A

PICTOGRAMME(S)

Conseils de prudence

Prévention:
P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation.
P280 - Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux et du visage.

Intervention:
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage: Non prescrit
Élimination: Non prescrit

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Dioxyde de silicium	7631-86-9	5 - 10
Trioxyde de difer	1309-37-1	1 - 5
Silane, dichlorodimethyl-, reaction products with silica	68611-44-9	0.1 - 1

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituent un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Measures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation: Amener au grand air. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.

Contact avec la peau: Enlever la pâte à l'aide d'un essuie-tout ou d'un chiffon. Laver à l'eau savonneuse. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Ingestion: Ne pas faire vomir. En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé): Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.

Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire: Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié: Poudre sèche, mousse ou dioxyde de carbone.

Agents extincteurs inappropriés: Non disponible

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Néant

Feu inhabituel ou risques d'explosion: Néant

Produit ou gaz issus de la combustion: Brume de silice. De formol Emanations et fumées âcres.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement: Ne pas laisser le prodxuit entrer dans les égoûts ou les voies d'eau.

Méthodes de nettoyage: Maintenir une bonne ventilation pour les déversements accidentels importants. Conserver dans un récipient fermé, partiellement rempli, jusqu'au moment de son élimination. Le produit déversé va se solidifier. Racler autant de matériau que possible.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention.

Stockage: Maintenir le récipient fermé. Conserver au sec à une température inférieure à 90° F.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit,veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fichetechnique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Dioxyde de silicium	6 mg/m3 TWA 3 mg/m3 TWA particules alvéolaires 10 mg/m3 TWA particules inhalables	15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire. 50 MPPCF TWA poussière totales 15 mg/m3 TWA poussière totales 5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. 20 MPPCF TWA 0.8 mg/m3 TWA	Rien	3 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.
Trioxyde de difer	5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.	10 mg/m3 PEL Fumée. 50 MPPCF TWA poussière totales 5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 TWA poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire.	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques: Assurer une ventilation adéquate.

Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y apossibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s).

Protection des yeux: Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit.

Protection de la peau:	Utiliser des gants et un vêtement de protection imperméables pour empêcher le contact avec la peau, si besoin est.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Liquide, Pâte
Couleur:	Rouge
Odeur:	Acide acétique
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	Non applicable
Pression de vapeur:	13 hPa (21 °C (69.8 °F))
Point / zone d'ébullition:	Non disponible
Point/domaine de fusion:	Non disponible
Densité/Densité relative::	1.01 à 20 °C (68°F)
Densité de vapeur relative:	Hlus lourd que l'air.
Point d'éclair:	> 93 °C (> 199.4 °F)
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	4 % (acide acétique)
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	19.9 % (acide acétique)
Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Inflammabilité:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Non disponible
Solubilité:	Non soluble. Polymérise au contact de l'eau. Eau
Solubilité:	Indéterminé Acétone
Coefficient de partage (value logarithmique)::	Non disponible
Teneur VOC:	0.35 % Non disponible
Viscosité dynamique:	Non disponible
Viscosité cinématique:	Non disponible
Caractéristiques de la particule:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
Réactions dangereuses:	Ne se produira pas.
Produits de décomposition dangereux:	L'acide acétique est lentement libéré au contact de l'humidité. De formol Vapeurs irritantes.
Produits incompatibles:	Acides. Eau Bases. Comburants.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Exposition à l'humidité. Chauffage prolongé à des températures au-dessus de 150°C (302°F).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation: L'acide acétique produit pendant le durcissement peut irriter les yeux, le nez et la gorge. Quand elles sont chauffées à des températures supérieures à 300° F (150° C) en présence d air, les silicones peuvent former des vapeurs de formaldéhyde. Le formaldéhyde est un risque potentiel de cancer et un agent sensibilisateur cutané et respiratoire connu. Les vapeurs irritent les yeux, le nez et la gorge. Des conditions de manipulation sécuritaire peuvent être maintenues en gardant les concentrations de vapeur de formaldéhyde en dessous des limites admissibles d OSHA.

Contact avec la peau: Entraîne une irritation de la peau.

Contact avec les yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion: Non prévu dans des conditions normales d'utilisation. Peut entraîner une irritation du tube digestif par ingestion.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
Dioxyde de silicium	Oral LD50 (Rat) = > 22,500 mg/kg Oral LD50 (Souris) = > 15,000 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 2.08 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 0.69 mg/l
Trioxyde de difer	Rien
Silane, dichlorodimethyl-, reaction products with silica	Rien

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
Dioxyde de silicium	Poussières nuisibles		
Trioxyde de difer	Irritant	Allergène	Cardiaque Système nerveux central Reins Foie Poumon
Silane, dichlorodimethyl-, reaction products with silica			

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Dioxyde de silicium	Non	Non	Non
Trioxyde de difer	Non	Non	Non
Silane, dichlorodimethyl-, reaction products with silica	Non	Non	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination. Le caoutchouc guéri peut être incinéré ou landfilled après EPA et les règlements locaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct:	Non réglementé
Division:	Rien
Numéro d'identification:	Rien
Groupe d'emballage:	Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct:	Non réglementé
Division:	Rien
Numéro d'identification:	Rien
Groupe d'emballage:	Rien

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct:	Non réglementé
Division:	Rien
Numéro d'identification:	Rien
Groupe d'emballage:	Rien

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précedante version dans les paragraphes: 3, 4, 11

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 10/27/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.